

CONTRATS 2018

ACS





Vos prestations ma Santé mSm	RO (en % de la BR)	Contrat A (RO + RC)	Contrat B (RO + RC)	Contrat C (RO + RC)
Hospitalisation médicale, chirurgicale et obstétrique				
<i>En établissements conventionnés</i>				
Frais de séjour	80% ou 100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires praticiens	80% ou 100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait hospitalier journalier (prise en charge illimitée)	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Transports				
Frais de transport pris en charge par l'AM	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Frais médicaux courants				
Consultations, visites généralistes et spécialistes	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Actes techniques médicaux - imagerie médicale - actes de chirurgie	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, kinésithérapie, orthoptie, orthophonie et pédicurie)	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses et travaux de laboratoire	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie : médicament à Service Médical Rendu (SMR)				
Médicament à SMR majeur ou important et préparations magistrales	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicament à SMR modéré	30% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Médicament à SMR faible	15% BR	15% BR	15% BR	15% BR
Appareillage				
Orthopédie et autres prothèses médicales prises en charge par l'AM	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Pour Prothèses Auditives (450€ par appareil)	60% BR	100% BR	100% BR	60% + 450 €
Dentaire				
Soins dentaires	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prothèses dentaires (fixes - mobiles - inlays-core) prises en charge par l'AM	70% BR	125% BR	225 % BR	300% BR
Orthodontie prise en charge par l'AM	70% BR ou 100 %	125% BR	225 % BR	300% BR
Prothèses et orthodontie calculées sur la base des nouvelles dispositions de la CCAM dentaire de juin 2014				
Optique				
Équipement : Monture et Verres (limité à un équipement par période de 2 ans (contrat B et C) sauf en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, pour les enfants (-18 ans) un équipement par an). Le remboursement de la monture est limité à 150 € par équipement.				
Équipement complet à verres simples ①	60% BR	100% BR	60% BR + 100 €	60% BR + 150 €
Équipement complet à verres complexes ②	60% BR	100% BR	60% BR + 200 €	60% BR + 350 €
Équipement complet à verres très complexes ③	60% BR	100% BR	60% BR + 200 €	60% BR + 350 €
Équipement complet avec un verre simple et un verre complexe	60% BR	100% BR	60% BR + 150 €	60% BR + 250 €
Équipement complet avec un verre simple et un verre très complexe	60% BR	100% BR	60% BR + 150 €	60% BR + 250 €
Équipement complet avec un verre complexe et un verre très complexe	60% BR	100% BR	60% BR + 200 €	60% BR + 350 €
Lentilles avec prise en charge par l'AM	60% BR	100% BR	60% BR + 100 €	60% BR + 100 €
Cures thermales				
Forfait thermal et honoraires de surveillance	70% BR	70% BR	70% BR	70% BR
Hébergement et transport	65% BR	65% BR	65% BR	65% BR
Actes supérieurs à 120 €				
Participation forfaitaire de 18 €	-	OUI	OUI	OUI
Prévention				
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004	variable	OUI	OUI	OUI
Assistance Santé (voir notice d'information)				
	-	OUI	OUI	OUI

① Verres simples foyers dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries

② Verres simples foyers dont la sphère est hors zone de -6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur + 4,00 dioptries et verres multifocaux ou progressifs

③ Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries

Principe de l'ACS

L'ACS (Aide au Paiement d'une Complémentaire Santé) est une aide financière venant en déduction des cotisations à payer pour un contrat de complémentaire santé.

Bon à savoir : Nos contrats A, B et C font partie des offres référencées par le ministère de la santé. Ils donnent droit au versement de l'ACS.

Conditions pour bénéficier de l'ACS

Pour bénéficier de l'ACS, vous devez : avoir des ressources ne dépassant pas le plafond défini par la Sécurité sociale (rendez-vous sur www.ameli.fr pour en savoir plus), résider en France depuis plus de 3 mois, être en situation régulière. Si vous remplissez ces conditions, vous devez adresser votre demande à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Montant de l'ACS

Le montant de l'ACS varie en fonction de l'âge :

Tranche d'âges	Montant de l'ACS
Moins de 16 ans	100 € par an
De 16 à 49 ans	200 € par an
De 50 à 59 ans	350 € par an
60 ans et plus	550 € par an

Prestations

Trois niveaux de garanties en fonction de vos besoins.

Contrat A

Contrat qui prend en charge le ticket modérateur pour l'optique et 125 % du tarif de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires.

Contrat B

Contrat intermédiaire prenant en charge 100 € pour une paire de lunettes à verres simples, 200 € pour des lunettes à verres complexes et 225 % du tarif de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires.

Contrat C

Contrat supérieur prenant en charge 150 € pour des lunettes à verres simples, 350 € pour des lunettes à verres complexes, 300 % du tarif de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 450 € pour les audioprothèses.

- Contrats comprenant au minimum la **prise en charge** :
- du **ticket modérateur à 100 %** (exceptés pour les cures thermales et les médicaments à SMR faible)
 - du **forfait journalier de façon illimitée à l'hôpital et en psychiatrie**

Exemples de remboursements

Optique - Remboursement d'une paire de lunettes adulte. Exemple avec un équipement à verres complexes (monture + verres progressifs)

Régime Obligatoire Montant remboursé	Remboursements MSM	TOTAL RO + MSM
Monture + Verres 10,49 €	6,99 € A	17,48 €
	200 € B	210,49 €
	350 € C	360,49 €

Dentaire - Remboursement d'une prothèse dentaire. Exemple pour une couronne métal (base de Rembt RO : 107,50 €)

Régime Obligatoire Montant remboursé	Remboursements MSM	TOTAL RO + MSM
75,25 €	59,13 € A	134,38 €
	166,63 € B	241,88 €
	247,25 € C	322,50 €

Avantages de l'ACS

Tiers payant intégral

Les bénéficiaires de l'ACS n'ont pas à avancer les frais, les professionnels de santé sont réglés directement par l'assurance maladie et les organismes complémentaires.

Tarifs fixes

Les médecins conventionnés de secteur 1 ou de secteur 2 (honoraires libres) dispensent leurs soins au tarif maximum fixé par la Sécurité sociale, c'est-à-dire **sans dépassement d'honoraires**.

Exonération des franchises et de la participation forfaitaire de 1€

Les bénéficiaires de l'ACS ne paient **ni les franchises médicales, ni la participation forfaitaire de 1 €**.

Prix des formules par âge

Âge	Contrat A Montant de la cotisation annuelle TTC*	Contrat A Montant de la cotisation mensuelle TTC*	Contrat B Montant de la cotisation annuelle TTC*	Contrat B Montant de la cotisation mensuelle TTC*	Contrat C Montant de la cotisation annuelle TTC*	Contrat C Montant de la cotisation mensuelle TTC*
19 ans et moins	269,76 €	22,48 €	347,52 €	28,96 €	408,00 €	34,00 €
20 à 24 ans						
25 à 29 ans	273,60 €	22,80 €	391,92 €	32,66 €		
30 à 34 ans	302,16 €	25,18 €	407,88 €	33,99 €		
35 à 39 ans	323,64 €	26,97 €	455,04 €	37,92 €		
40 à 44 ans	347,64 €	28,97 €	515,76 €	42,98 €	525,72 €	43,81 €
45 à 49 ans	375,00 €	31,25 €	565,68 €	47,14 €	609,96 €	50,83 €
50 à 54 ans	413,52 €	34,46 €	615,72 €	51,31 €	669,00 €	55,75 €
55 à 59 ans	470,76 €	39,23 €	693,72 €	57,81 €	724,92 €	60,41 €
60 à 64 ans	621,96 €	51,83 €	772,32 €	64,36 €	828,36 €	69,03 €
65 ans et plus						

* Taxes de 13,27% incluses

Les services dédiés aux adhérents mSm :



Portail web (espace adhérents)

Vous pouvez à tout moment :

- » consulter vos remboursements en ligne,
- » demander une prise en charge hospitalière,
- » recevoir vos décomptes par mail,
- » savoir si un professionnel de santé près de chez vous applique le tiers payant...



Mutuelle Saint-Martin Action Sociale

Un fonds de secours pour les plus démunis.

Une aide pour faire face à des restes à charge onéreux ou des frais exceptionnels découlant de situations spécifiques comme le handicap.

Fiche et formulaire
sur notre site web
www.mutuellesaintmartin.fr



Garantie Assistance Santé

Nous vous offrons une assistance permanente :

- » Aide ménagère, portage de médicaments, conseils et infos pratiques ...

Inter Mutuelles Assistance :
0 805 692 136

Pour adhérer, adressez votre dossier complet à :
HENNER

Centre de gestion Mutuelle Saint-Martin

Immeuble Le Parvis – Bat. A - 6 rue Henri Moissan
CS 10043 - 51726 REIMS Cedex

Téléphone : 03 26 79 21 06 - Fax : 03 10 00 13 81

E.Mail : gestion@mutuellesaintmartin.fr